

**NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DU TERRITOIRE
MARSEILLE PROVENCE**

**EcoQuartier Parc des Calanques - Approbation d'une convention et attribution
d'une subvention à l'association Théâtre du Centaure pour l'année 2022**

L'EcoQuartier du Parc des Calanques émane de l'opération de Renouvellement Urbain des « Hauts de Mazargues » située dans le 9^{ème} arrondissement de Marseille sur les 3 quartiers Soude, Jarre et Baou de Sormiou. La métropole pilote cet EcoQuartier depuis 2017.

Le Théâtre du Centaure situé en plein cœur de l'EcoQuartier porte, en complément de ses œuvres artistiques, un véritable projet de territoire basé sur la connexion à la nature et le « vivre ensemble » participant ainsi aux engagements n° 7 « Mettre en œuvre les conditions de vivre ensemble et de la solidarité » et n° 20 « Préserver et valoriser la biodiversité, les sols et les milieux naturels » du label national.

Pour 2022, ils proposent :

1. La mise en place « d'attelages écocitoyens » qui participent à des nombreuses opérations de nettoyage de l'EcoQuartier et des Calanques, mais également à une BiblioCalèche pour transporter à cheval des rêves de livres réalisés par les enfants (partenariats avec les écoles de l'EcoQuartier).
2. L'animation d'un jardin pédagogique en permaculture
3. L'organisation et l'animation de la Cérémonie du Vergers dUtopies, fête de territoire, prévue en octobre 2022

Incidence financière :

Le budget prévisionnel 2022 pour ces actions s'élève à 29 810 Euros. Le soutien de la Métropole via le Territoire Marseille-Provence sera de 5 000 Euros, soit 17,3 % du budget



UN VERGER D'UTOPIES
Théâtre du Centaure



DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION GLOBAL | EXERCICE 2022

NOTE COMPLÉMENTAIRE

Le **Théâtre du Centaure** est un lieu conçu et bâti par Camille et Manolo — co-directeurs artistiques de la compagnie — comme une œuvre en soi entre ville et Nature, aux portes de la ville dans le 9^e arrondissement de Marseille en zone urbaine sensible et en frange du Parc national des Calanques. Lieu de création pour les Centaures fondé sur le lien homme-animal, c'est aussi un lieu à vivre et partager ouvert à tous : lieu ressource pour des pratiques innovantes et fédératrices sur la relation ville-nature, des projets structurants en capacité de réunir des acteurs très divers du territoire, et sur du long terme.

LE PROJET CADRE : « UN VERGER D'UTOPIES »

Le « VERGER D'UTOPIES » est le projet poétique conçu par le Théâtre du Centaure qui relie ville, nature, culture.

Il est une réalisation concrète et inclusive, menée avec ses premiers partenaires, Cultures Permanentes et l'Association des Meneurs d'Attelages Professionnels.

Il est une réalisation vivante et partagée tout le long de l'année à l'échelle du lieu et du territoire, et au rythme des saisons ; un programme de rencontres et ateliers, d'interventions artistiques et éco-citoyennes dans le territoire reliant la création des Centaures, les jardins et vergers en agro-écologie (permaculture), le cheval territorial citoyen ou l'attelage.

Trois volets complémentaires les uns des autres qui convergent à l'occasion de la Cérémonie du Verger d'Utopies et donne corps à la cohérence d'ensemble du projet.

Depuis bientôt 5 ans, le projet grandit avec la participation de toutes et tous, des publics de tous âges et dans la diversité sociale, des publics captifs et des publics éloignés de l'offre culturelle. Il se construit avec le territoire où tous les acteurs sociaux, éducatifs, institutionnels (et quelques partenaires privés) s'engagent conjointement dans son devenir d'Eco-quartier vivant et partagé.

Le projet concourt aux engagements n° 7 et 20 de la Charte EcoQuartier (E.Q.) qui prolongent l'opération de Renouvellement Urbain des Hauts de Mazargues pilotée par le territoire Marseille Provence de la Métropole Aix Marseille Provence.

L'étape 3 du label national E.Q. obtenu fin 2018, l'étape 4 est, 3 ans plus tard, au programme de l'année 2022. Elle viendra mesurer et confirmer nos "engagements sur la durée, nos usages & l'appropriation par les habitants".

L'action réalisée au Théâtre du Centaure & dans le territoire des Hauts de Mazargues, directement en quartiers QPV met en œuvre les conditions du vivre ensemble & de la solidarité. Elle partage sa démarche écologique & de développement durable en engageant les participants à faire ensemble dans la mixité sociale.

LES TROIS VOLETS DU PROJET :

Le Verger d'Utopies c'est le lieu de création artistique des Centaures conçu comme une œuvre en soi, il est là un trait d'union entre Ville et Nature, en prolongement du centaure, symbiose de l'Homme et l'Animal.

- Une saison culturelle conçue en lien avec le cycle de la nature,
- Un jardin pédagogique en permaculture,
- Des attelages, éco-citoyen et poétique

1 • Une « saison culturelle » conçue en lien avec le cycle de la nature :

Art et nature n'y sont pas séparés ; la nature est célébrée comme une œuvre artistique, une programmation artistique annuelle au gré de la plantation et la récolte des amandiers.

1.1 | Des arbres pour le Verger d'Utopies (janvier-février 2022)

Ici et là les Centaures plantent et font pousser des amandiers comme identité du territoire et rythme de notre saison culturelle :

- Une floraison blanche pour sortir de l'hiver,
- L'abondance des amandes à cueillir et partager pour ouverture de saison ...

Ensemble, nous plantons des arbres, nous dessinons un cercle végétal vertueux entre Ville et Nature. Et nous le refaisons tous les ans afin que notre cercle, d'année en année devienne visible du ciel, pour qu'à chaque printemps, un cercle d'arbre en fleur soit visible du regard des oiseaux.

Nous plantons des amandiers car ce sont les premiers arbres qui fleurissent à la fin de l'hiver. Ce sont eux qui annoncent la régénérescence de la nature et le grand cycle de la vie. L'amandier, c'est l'arbre qui relie les peuples de Méditerranée.

➔ En 2020 : dix amandiers ont déjà été plantés dans le territoire, dans les écoles, dans les jardins partagés ou en proximité des ruchers d'abeilles. Dix premiers amandiers pour élargir ce cercle vertueux au delà du lieu des Centaures — l'amandaie du Centaure compte 35 sujets, pour essaimer leurs floraisons blanches et leur abondance.

➔ En 2021, le confinement a entraîné l'annulation de l'opération !

➔ **En 2022 : Janvier - février, le temps des plantations.**

L'hiver est la saison des semences et des plantations. Préparation des sols et mobilisation des nouveaux parrains et marraines des arbres précéderont une journée plantation avec :

- Un attelage et un amandier en fleurs pour emblème, des scions à planter et le martèlement des sabots pour réveiller la terre,
- le chœur du Centaure et les petits Violons des Calanques pour encourager la plantation et espérer la semence,
- la participation des centaures, des jardinier-e-s permaculteurs, des nouveaux parrains et marraines pour les jeunes arbres, habitants ou acteurs du quartier.

1.2 | La Cérémonie du Verger d'Utopies, le rituel d'ouverture de saison (oct. 2022)

Le premier temps de la saison culturelle est inspiré d'un geste simple, ancestrale et d'actualité, un geste essentiel et symbolique: récolter les fruits des arbres et célébrer la Nature.

Cette cérémonie est une aventure singulière où chacun est invité à participer. Ici pas de spectateurs, uniquement des acteurs qui collaborent à une œuvre collective.

Être ensemble, faire ensemble, voilà l'intelligence collective ! Alors ensemble, inventons de nouveaux rituels, ensemble récoltons les fruits des arbres, ensemble cuisinons, ensemble, mangeons, chantons et dansons.

Ce nouveau rituel nous le faisons ensemble, avec des Centaures, avec des permaculteurs, des attelers, des choristes, de petits violonistes, des musiciens, des danseurs, des cuisiniers, des enfants, des gens du quartier, des complices et des participants d'ici et d'ailleurs...

Un évènement territorial pour célébrer le cycle de la nature, une journée festive et participative qui tisse ensemble Nature et Culture dans le territoire et au Théâtre du Centaure, avec 4 temps forts dans la journée :

- Une procession dans le territoire, avec des haltes pour planter des amandiers.
- Une chorégraphie de centaures dans un verger en fleurs,
- Un pique nique gastronomique de miel et d'amandes,
- Un bal – nature

➔ La 1^e Cérémonie du Verger d'Utopies a eu lieu le 16 février 2020 ; Elle a été partagée par près de 800 personnes, 10 amandiers ont été plantés dans le territoire dont 4 dans les écoles du quartier (bilan en cours).

➔ La 2^e Cérémonie du Verger d'Utopies en 2021, en plein confinement a été annulée !

➔ **La 3^e Cérémonie du Verger d'Utopies aura lieu le 1 octobre 2022.**

Des rencontres pour découvrir le projet, et bientôt un parcours poétique du Verger d'Utopies

Régulièrement sollicités par des groupes constitués pour rencontrer le Théâtre du Centaure, un programme de découverte du lieu et son projet holistique reliant art et nature a été conçu : une immersion entre les pavillons de bois et les écuries, le travail des centaures – artistes et chevaux et leurs films, les jardins, l'amandaie et l'arche de saules tressés autour du chapiteau fonde cette première rencontre du Verger d'Utopies ... qui a fait naître le projet d'un parcours poétique du lieu :

➔ **Création d'un parcours sonore, multimédia et sensoriel et poétique du Verger d'Utopies** pour accueillir à l'année des groupes et des visiteurs individuels.

➔ **Une proposition singulière, à l'horizon 2022 des Journées Européennes du Patrimoine.**

Des jeunes stagiaires

Souvent sollicités, nous accueillons très régulièrement les jeunes pour des stages. Ces demandes au fil de l'eau sont traitées au cas par cas lors d'un protocole de rencontre préalable avec les personnes référentes du Centaure mobilisées sur leur encadrement.

[147 journées pour 14 stagiaires en 2019 | 90 journées pour 10 stagiaires en 2018]

➔ Stages d'observation - découverte des métiers d'une semaine inscrits à la classe de 3^e ou de jeunes accompagnés de mesures éducatives.

➔ Stages plus longs dans le cadre de formation spécifique (secteur agricole) ou formation universitaire (Théâtre, scénographie).

2 • Le Verger d'Utopies c'est un jardin pédagogique en permaculture

Les Jardins du Centaure, en culture permacole « sur le modèle de la nature », conçus et réalisés avec l'association Cultures Permanentes constituent l'un des piliers de notre lieu Centaure : plus de 350 espèces vivaces, une arche végétale circulaire de 3.000 pieds de saule tressé et 35 sujets d'amandiers autour du chapiteau et une aire de compostage collectif citoyen. Un verger participatif réalisé avec les gens et pour les gens lors d'ateliers réguliers, formations et chantiers, en partenariat avec les acteurs sociaux et éducatifs, rassemblant des habitants de tous âges et de toutes origines. Un verger pour construire notre citoyenneté et notre vivre ensemble.

En 2022 nous projetons des ateliers-école, réguliers tout le long de l'année, et un chantier au bénéfice des jeunes.

2.1 | Jardinage et aménagements : Atelier-Ecole ou l'on apprend en agissant.

S'initier à la méthode agro-écologique dite « permaculturelle », de cultures agricoles résilientes et durables conçues en écosystème, sur le modèle de la nature : préparation la

terre (fertilisation naturelle), composts, aménagements d'aires de culture, boutures, plantations de semis et directes en terre, paillage pour une réduction de l'apport en eau, taille et enfin, fruits de nos plantes et arbres, des récoltes à partager ...

- ➔ 18 ateliers en 2022. :
Chaque 15 jours, un atelier d'une ½ journée ouvert à tous, adultes et binômes parents/grands-parents – enfants.
- ➔ La participation d'un public captif dit « intermédiaire » est régulière, celle des habitants du territoire est dynamisée grâce à la plantation d'amandiers aux pieds des ensembles immobiliers, lors de La Cérémonie du Verger d'Utopies et aux échanges, interventions ou conseils partagés ici ou là.

2.2 | Chantier Educatif Jeunes :

Depuis 6 ans, nous organisons les chantiers structurels ou saisonniers du Centaure afin qu'il soient ouverts aux jeunes du quartier. Ainsi, chaque année en partenariat avec l'ADDAP 13, service Sud, le Théâtre du Centaure coordonne les calendriers et les conditions de rencontre pour réaliser un Chantier Educatif Jeunes.

Adossé à l'évolution structurelle des Jardins du Centaure, vers la réalisation d'un jardin aromatique et médicinal pédagogique qui se visite (parcours poétique), le **Chantier Educatif Jeunes 2022** concernera les aménagements de cheminements, de signalétique et d'espaces de convivialité ou de contemplation.

- ➔ Le chantier 2022 de 5 jours est projeté avec l'équipe Soude - La Cayolle - Le Bengale (calendrier en cours / objectif début du printemps 2022).

2.3 | Les 48h de l'Agriculture urbaine :

Un événement national et annuel auquel nous donnons une dimension de territoire. Un programme coordonné et co-construit avec Cultures Permanentes et les partenaires du territoire qui œuvrent dans ce sens, emblématique de l'éco-quartier.

Des rencontres avec visites-balades, conversations-conférences, ateliers et dégustations pour nous (re)connecter à la nature avec des expérimentations insolites !

Parrainé à Marseille par La Cité de l'Agriculture et Jour de la Terre, ce temps fort bénéficie d'une large communication et constitue une forte attractivité au delà du quartier. Il répond à notre intention de mixité sociale notamment sur ce type d'événement.

- ➔ L'événement a lieu chaque année en mai.

3 • Le Verger d'Utopies c'est des attelages

Puisque la première culture partagée sur ce territoire est bien celle de son lien à la nature, il y a là un fort potentiel pour tisser du lien social, se projeter ensemble vers l'avenir, générer de la créativité collective en apprenant à prendre soin du vivant dans toutes ses expressions.

La Présence des chevaux est un liant social qui aime littéralement les publics et favorise leurs sensibilisation et participation aux opérations menées : Des attelages éco-citoyens qui contribuent au récit collectif du territoire et inscrivent l'éco-quartier, et une BiblioCalèche — une calèche et des livres ! — pour transporter à cheval des enfants et des livres, et inciter le « goût » du livre et la lecture.

Les partenaires du territoire sont convaincus et demandeurs de nos interventions d'attelage, chaque événement imaginé ici compte sur notre participation. Dorénavant, les attelages du Centaure sont partie-prenante de l'identité des Hauts de Mazargues.

Les habitants bénéficiaires se les approprient chaque fois savoureusement. Ils accueillent de mieux en mieux le fait animal et son respect. Ils conviennent également des règles collectives nécessaires à leur sécurité et au respect de l'autre : système de réservation mis en place, ainsi qu'à la dimension de responsabilité parentale que nous avons imposée : les enfants sont accueillis dans la calèche avec un parent responsable !

Notre partenaire Attelage résidant dans le Gard, chaque action mobilise l'ensemble de l'équipe du Centaure tant pour la coordination que pour la logistique d'accueil ; logements, écuries et Perdiem.

L'attelage éco-citoyen du Centaure, c'est l'un de nos engagements pour rêver le monde de demain en lien avec la nature, et pour le faire exister, des opérations éco-citoyennes impliquant les jeunes et les familles du territoire dans notre quartier et en lisière du Parc national des Calanques ... Chaque action est « naturellement » partenariale.

3.1 | L'attelage éco-citoyen TRI BENNE :

La « VOITURE TRI BENNE » d'attelage, conçue et acquise fin 2018 par le Théâtre du Centaure participe aux actions du territoire pour la sensibilisation à l'environnement par de la collecte de déchets et encombrants, lors des opérations « Nettoyons la Nature » ou « Calanques Propres » et lors d'opérations de sensibilisation à l'environnement.

L'attelage éco-citoyen potentialise les collectes, en récoltant les plus gros encombrants, en faisant relais des collectes individuelles vers la benne commandée spécifiquement pour l'opération ou directement vers la déchetterie. De plus la présence des chevaux est un liant qui aime littéralement les participants et favorise leur engouement pour l'action.

➔ 6 journées en 2022 d'ATTELAGE TRI BENNE

- **4 journées pour « Calanques Propres »** en collaboration avec MerTerre (mai 2022) / et la Campagne « Les Pirates du Plastique » avec le PNC & autres partenaires œuvrant dans le champ environnemental (mai à septembre 2022).
- **2 journées « Nettoyons la nature »** dans Les Hauts de Mazargues / piloté par le CIQ – La Cayolle en collaboration avec les acteurs, associations et 3 écoles du quartier (septembre 2022)

Retours sur « NETTOYONS LA NATURE » en 2021 :

L'opération ancrée au Mouvement Leclerc, rassemble depuis plusieurs années le CIQ La Cayolle Hauts de Mazargues, le groupe scolaire Les Calanques –Sormiou à La Cayolle et l'attelage éco-citoyen du Centaure. En septembre 2021, la campagne Les Pirates du Plastique du PNC et l'école La Baume se sont associés à l'opération Nettoyons la nature. L'école Granados au Roy d'Espagne n'a pas pu, faute de capacité à encadrer plus de personnes.

L'action consiste chaque année à sensibiliser les enfants des écoles et leurs familles au respect de l'environnement :

- *Ramassage-nettoyage des abords d'immeubles et des lisières du PNC,*
- *Caractérisation des déchets (tri), collectage collectif en benne, évaluation tonnage, volume ...*
- *Sensibilisation aux éco-gestes avec le PNC,*
- *Pique-nique zéro déchet, en pleine nature.*

*La participation a été limitée à 6 classes / 175 enfants, les adultes et familles à 30 personnes. Le résultat **effrayant** ! de la collecte : 15m3 / 1 tonne & 110 kg, nous appelle pour 2022, à envisager deux journées consécutives ; inciter enfants et familles, plus nombreux, à s'engager dans un comportement « plus » respectueux de leur environnement, à renforcer leurs éco-gestes ...*

Et à renouveler chaque année pour stimuler chez chaque enfant les gestes qu'il peut prendre en charge, inscrire sa conscience environnementale pour construire son devenir d'éco-citoyen !

3.2 | L'attelage de TRANSPORT dans le récit du territoire :

Chaque année, la « **CALECHE** » DE TRANSPORT DE PERSONNES participe aux événements ou temps forts initiés par les partenaires du territoire où elle contribue à notre récit commun et notre identité singulière.

Les parcours sont définis en fonction du lieu de départ et de l'opération menée. Ils sont toujours accompagnés, tel des visites guidées ; ils valorisent tantôt le patrimoine bâti ou naturel, tantôt l'histoire ancienne ou « éco-récente », ou constituent des récits poétiques ; ils sont l'occasion de partenariats diversifiés, en fonction du thème. Pour les « personnes embarquées », c'est toujours une découverte ou une redécouverte de l'environnement et nos quartiers, valorisant leurs atouts, c'est toujours un temps suspendu au rythme des chevaux et au son des sabots.

➔ 2 journées en 2022 d'**ATTELAGE TRANSPORT**

- 1 journée **Fête des 4 quartiers Hts Mazargues** piloté par la MPT – IFAC – Hauts Mazargues (juin 2022)
- 1 journée **Fête de l'éco-quartier** piloté par le CIQ – La Cayolle & Abiho Calanques (septembre 2022)

3.3 | La Biblio-Calèche du Centaure :

« Planter des livres dans le cœur des enfants comme on plante des graines dans la terre », une action que nous souhaitons pérenniser afin qu'elle devienne emblématique de ce quartier.

L'action initiée il y a 4 ans avec les 6 écoles du quartier, très appréciée, est renouvelée chaque année. En 2021, nous avons modélisé l'action BiblioCalèche dans le cadre d'opérations partenariales avec deux associations du territoire investies auprès des jeunes pour le livre et la lecture et/ou l'aide aux devoirs :

BiblioCalèche est un Rdv d'une ½ journée pour embarquer une douzaine d'enfants, un animateur lecteur et des livres sur le thème de la nature à découvrir, lire et discuter.

- Au départ de la structure partenaire, BiblioCalèche c'est d'abord un voyage en attelage, transport doux pour redécouvrir son quartier au rythme des chevaux.
- Puis, c'est un lieu choisi, en pleine nature, beau, calme et paisible, pour organiser un temps de lecture et de discussion sur son rapport au monde et au respect de l'environnement. C'est aussi l'occasion d'échanger avec le cocher meneur et le groom qui témoignent de leur vie singulière avec les chevaux et leur implication dans la vie sociale de leur village (transport scolaire quotidien, projets adaptés aux enfants d'IME, ramassages cartons, verres, services verts d'arrosage et travaux agricoles, embarquées éco-touristiques au Pont du Gard ...)
- Sur le chemin du retour, une halte est organisée au Théâtre du Centaure. Elle relie l'action BiblioCalèche au lieu nécessaire des écuries et au projet global : découverte des « Lépopellos », une collection de 30 livres réalisée par les enfants des écoles depuis 4 ans ; une installation-exposition de livres-objets rêvant le monde de demain, conçus, écrits et illustrés par les enfants du territoire qui donne l'amplitude d'une action « ramifiée », d'envergure et fait « culture commune ».
- Après une tisane Centaure, de Menthe ou Verveine fraîchement cueillie sur le lieu, chaude ou fraîche suivant la saison, retour en attelage vers le lieu de la structure partenaire. Photos, sourires et caresses échangées pour finir en douceur !

BIBLIOCALECHE 2022 avec LES ASSOCIATIONS PARTENAIRES du territoire :

Nous projetons en 2022 la réalisation de 12 interventions (équivalant à 6 jours) en soutien aux actions autour du livre & lecture de nos partenaires acteurs du territoire / 9^e arrondissement qui y travaillent depuis plusieurs années :

➔ 6 journées d'**ATTELAGE BIBLIOCALECHE**, soit 12 * ½ journées d'interventions avec :

- l'Espace Lecture ACELEM à La Cayolle,
- PASSERELLE au Bengale,
- MPT-IFAC La Soude,
- Centre socio-culturel Roy d'Espagne.

PUBLIC BENEFICIAIRE / EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Le projet prête attention à la dimension d'égalité Femmes-Hommes.

Elle est observée et examinée en tant que marqueur mais ne s'inscrit pas dans un objectif principal. Nous constatons parmi les participants au projet un public prioritairement féminin. Nous favorisons la mixité du genre et nous veillons à produire un impact positif pour le progrès de l'égalité entre les sexes et au recul des représentations inégalitaires fondées sur le genre.

Sur la dimension sociale, le projet que nous portons s'inscrit dans un territoire à l'identité bigarrée comprenant plusieurs quartiers QPV qualifiés ZUS où les difficultés sociales, scolaires, économiques (...) et les enclavements corollaires demeurent, renforcés ces dernières années par une très forte pression immobilière, résidentielle.

L'enjeu social de notre projet résonne avec cette identité. Il est porté et projeté avec des objectifs de franchissement des barrières de représentation, sociales et générationnelles en créant du lien, des rencontres et de la mobilité. Il œuvre à la construction de relations horizontales et agit en levier d'évolution de nos représentations mutuelles.

Le public bénéficiaire est « rencontré » plusieurs fois au cours du projet réalisé sur l'année (nous comptabilisons plus de 11.000 passages annuels au Théâtre du Centaure et lors de interventions à l'extérieur). Le nombre de participants évalué tient compte de cette récurrence, il est estimé ,à partir de chaque volet du projet, entre 1.100 et 1.250 personnes.

Les **familles** (enfants, jeunes et adultes) sont les premiers bénéficiaires de nos **interventions d'Attelages** qui sont réalisées dans le territoire des Hauts de Mazargues en prise directe avec ses habitants, :

➔ 300 enfants de 3 à 10 ans / 300 jeunes de 10 à 15 ans / 100 adultes (parents)

Notre attention particulière pour les **enfants** est ancrée aux opérations **BiblioCalèche** et **Nettoyons La Nature** :

➔ 400 enfants de 6 à 10 ans

Notre préoccupation pour les **jeunes** s'inscrit au travers du **Chantier Educatif Jeunes** (16-21 ans), ainsi que des accueils de **stagiaires** (niveau 3^e) en découverte d'entreprise ou en remobilisation de parcours de formation.

- Un chantier d'aménagement paysagers de notre lieu est projeté en 2022, menés avec Cultures Permanentes et L'ADDAP13, équipe éducative Sud.

- Les stagiaires sont accueillis au fil de l'eau, sur demande individuelle ou accompagnés par des mesures éducatives.

➔ 5 jeunes de 14 -16 ans / 5 jeunes de 16 à 21 ans

Les **adultes** sont les publics cibles des **ateliers et des formations** réalisés au Théâtre du Centaure ; un public dit intermédiaire, captif de nos propositions régulières (et adhérent du Théâtre du Centaure), issu des quartiers environnants comme du tout Marseille.

➔ 120 adultes / 20 enfants 6-16 ans

L'ensemble des ce public bénéficiaire est mobilisé lors des deux temps forts initiés par le Théâtre du Centaure « **Des arbres pour le Verger d'Utopies** » et « **La Cérémonie du Verger d'Utopies** ».

Moyens mis en œuvre / Budgets - Actions :

1.1 Des arbres pour le Verger d'Utopies (jan-fév. 2022)		UNIT	€	NBRE	TOTAL
arbres & amandements		1 jour	425,00	1	425,00
jardiniers	Cult. Permanentes	1 jour	300,00	3	900,00
attelage	Ass. Meneurs .Att. Pro	1 jour	500,00	1	500,00
	déplacement A-R att.	1 jour	160,00	1	160,00
	perdiem attelage	1 jour	40,00	1	40,00
	logistique accueil att.	0,3 jour	56,25	1	56,25
artistes	centaures	1 jour	300,00	1	300,00
artiste	choeur polyphonique	1 jour	250,00	1	250,00
pilotage	coordination et tech.	1 jour	250,00	1	250,00
TOTAL					2 881,25

1.2 La Cérémonie du Verger d'Utopies (sept 2022)		UNIT	€	NBRE	TOTAL
jardiniers	Cult. Permanentes	1 jour	300,00	1	300,00
attelage	Ass. Meneurs .Att. Pro	1 jour	500,00	1	500,00
	déplacement A-R att.	1 jour	160,00	1	160,00
	perdiem attelage	1 jour	40,00	1	40,00
	logistique accueil att.	0,3 jour	56,25	1	56,25
pique nique miel et amandes	centaure	1 jour	300,00	1	300,00
artistes	centaures	1 jour	300,00	1	300,00
artistes	chant, danse, musique	1 jour	250,00	3	750,00
pilotage	coordination et tech.	1 jour	250,00	1	250,00
accueil	sécurité	1 jour	180,00	1	180,00
TOTAL					2 836,25

2.1 Ateliers Jardins 18 * 1/2 Journée		UNIT	€	NBRE	TOTAL
atelier 1/2 journée	Cult. Permanentes	0,5 jour	200,00	18	3 600,00
matériels et consommables	outils & vegetaux	1	400,00	1	400,00
TOTAL 12 * 1/2 journée					4 000,00

2.2 Chantier Educatif Jeunes (avec l'ADDAP13 Sud) :		UNIT	€	NBRE	TOTAL
coordination & mobilisation partenaire	Centaure	1 jour	225,00	1	225,00
action chantier	accomp. Centaure	1 jour	225,00	1	225,00
action chantier	Cultures Permanentes	1 jour	350,00	5	1 750,00
matériels et consommables	gants, outils ...	1	100,00	1	100,00
TOTAL (1 chantier * 5 jours)					2 300,00

2.3 Les 48h de l'Agriculture urbaine :		UNIT	€	NBRE	TOTAL
coordination programme	Centaure & Cultures Perm.	1 jour	300,00	1	300,00
coordination technique	Centaure & Cultures Perm.	1 jour	300,00	1	300,00
jardiniers	Cultures Permanentes	1 jour	300,00	1	300,00
communication & mobilisation publics	centaure	1 jour	250,00	2	500,00
accueil	sécurité	1 jour	180,00	1	180,00
TOTAL					1 580,00

3.1 Attelage TRI-BENNE écotoyen / 6 JOURS		UNIT	€	NBRE	TOTAL
coordination & mobilisation partenaire	centaure	0,5 jour	112,50	6	675,00
action	centaure	1,0 jour	225,00	6	1 350,00
action	attelages	1,0 jour	500,00	6	3 000,00
déplacements	attelages	1,0	160,00	6	960,00
logistique accueil attelages	centaure	0,3 jour	56,25	6	337,50
perdiem	2 chevaux + foin	1,0 jour	20,00	6	120,00
	2 pers. + repas	1,0 jour	20,00	6	120,00
TOTAL 2 JOURS					6 562,50

3.2 Attelage Transport dans le récit du territoire / 2 JOURS		UNIT	€	NBRE	TOTAL
coordination & mobilisation partenaire	centaure	0,5 jour	112,50	2	225,00
action	centaure	1,0 jour	225,00	2	450,00
action	attelages	1,0 jour	500,00	2	1 000,00
déplacements	attelages	1,0	160,00	2	320,00
logistique accueil attelages	centaure	0,3 jour	56,25	2	112,50
perdiem	2 chevaux + foin	1,0 jour	20,00	2	40,00
	2 pers. + repas	1,0 jour	20,00	2	40,00
TOTAL 2 JOURS					2 187,50

3.3 BiblioCalèche (avec 4 struct. & ass. du territoire) / 6 JOURS		UNIT	€	NBRE	TOTAL
coordination & mobilisation partenaire	centaure	0,5 jour	112,50	6	675,00
action	animation centaure	1,0 jour	225,00	6	1350,00
action	cocher & groom attelages	1,0 jour	500,00	6	3000,00
déplacements	attelages	1,0	160,00	6	960,00
logistique accueil attelages	centaure	0,3 jour	56,25	6	337,50
perdiem attelages	2 chevaux + foin	1,0 jour	20,00	6	120,00
	2 pers. + repas	1,0 jour	20,00	6	120,00
TOTAL 6 JOURS					6 562,50

PARTENAIRES:

Les partenaires du projet du Théâtre du Centaure :

- L'Association Cultures Permanentes
- L'Association des Meneurs d'Attelages Professionnels

Les partenariats renforcés spécifiquement sur le projet avec conventionnement

- Abiho Calanques
- L'association PASSERELLE
- L'Espace Lecture ACELEM de La Cayolle
- Sauvegarde 13

Un partenariat renouvelé depuis 5 ans avec conventionnement :

- ADDAP13 Soude-Cayolle-Bengale

Les autres PARTENAIRES du Territoire des Hauts de Mazargues, avec qui nous réalisons des opérations en coopération :

• RELAIS IMPORTANTS & ASSOCIATIONS RESSOURCES

CIQ des Hauts de Mazargues
La Commission Culture de l'OQSM, CREQS, Alargo Mazargues

• LES STRUCTURES SOCIALES :

Centre social MPT / IFAC Hauts de Mazargues
Centre socio-culturel Roy d'Espagne
Maison de Quartier La Cayolle
Synergie Family

• LES ASSOCIATIONS DES HABITANTS DES QPV :

L'Association Parents
L'Amicale des Locataires des Calanques
L'Age d'or de la Cayolle
La Fédération des citoyens de La Soude
L'Association Passerelle

• LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES :

Ecole Les Calanques-Sormiou à La Cayolle,
Ecole La Soude,
Ecole La Baume,
Ecole Granados,
Ecole ZAC de Bonneveine,
Ecole Bonneveine-Freinet,
Collège du Roy d'Espagne,
Lycée Marseilleveyre,
Lycée des Calanques.

• LES SOUTIENS (accompagnement opérationnel, soutien financier & industrie) Hauts de Mazargues et Vallée de l'Huveaune :

13 Habitat, Logirem, HMP, Unicil et Erilia
la Fondation Logirem,
la Fondation Crédit Agricole,
La Fondation Vinci pour la Cité,
Le centre commercial Leclerc Sormiou.

- - -

Le Théâtre du Centaure est conventionné par la Ville de Marseille et la DRAC Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il est soutenu par le Département des Bouches-du-Rhône, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour l'ensemble de ses activités.

Le projet de lieu reçoit soutien de l'Etat au titre du Fonds National pour l'Aménagement du Territoire & les actions, agréées par le Rectorat - Académie d'Aix Marseille, sont soutenues par la Ville de Marseille, la Métropole Aix-Marseille Provence - Contrat de Ville et l'ACSÉ, la Fondation Vinci pour la Cité, la Fondation Crédit Agricole, la Fondation Logirem, 13 Habitat, HMP, Unicil et Erilia.

CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS 2022

ENTRE LES SOUSSIGNES

Le **Conseil de Territoire Marseille Provence**, représenté par son Président Roland Giberti, habilité à signer la présente convention par délibération HN002-607/21/CT du Conseil de Territoire du 13 décembre 2021,

ci-après désignée comme « la Métropole », d'une part,

ET

Le **Théâtre du Centaure**, Association à but non lucratif régie par les dispositions de la loi du 1er juillet 1901, publiée au Journal Officiel du 21 janvier 2017, dont le siège social est à Marseille 13009, 2 rue Marguerite de Provence, numéro SIRET 392 384 996 000 30, représentée par Monsieur Matthieu Bameule, Président,

ci-après désignée comme « l'association », d'autre part,

PREAMBULE

L'EcoQuartier du Parc des Calanques émane de l'opération de Renouvellement Urbain des « Hauts de Mazargues » située dans le 9^e arrondissement de Marseille sur les 3 quartiers Soude, Jarre et Baou de Sormiou. La Métropole-territoire Marseille Provence pilote cet EcoQuartier depuis 2017.

L'EcoQuartier du Parc des Calanques a obtenu l'étape 3 du label en décembre 2018 et constitue ainsi le premier EcoQuartier du Territoire « Marseille Provence » à obtenir cette étape et le 2^{ème} EcoQuartier de la Métropole.

En complément du pilotage de la démarche, le Territoire Marseille Provence souhaite soutenir des associations dont les actions bénéficient aux habitants de l'EcoQuartier et concourent à l'atteinte des objectifs du label.

Le théâtre du Centaure, compagnie de renommée internationale, s'est installé dans l'EcoQuartier en 2017.

Depuis son arrivée et en complément de ses œuvres artistiques, il porte un véritable projet de territoire basé sur la connexion à la nature et le « vivre ensemble » participant ainsi aux engagements n°7 « *Mettre en œuvre les conditions du vivre ensemble et de la solidarité* » et n°20 « *Préserver et valoriser la biodiversité, les sols et les milieux naturels* » du label national.

Le projet du théâtre pour le périmètre de l'EcoQuartier se nomme « *Un Verger d'Utopies* ».

Il comporte plusieurs volets :

1. Mise en place « *d'attelages écocitoyens* » qui participent à des nombreuses opérations de nettoyage de l'EcoQuartier et des calanques mais également à une BiblioCalèche pour transporter à cheval des rêves de livres réalisés par les enfants (partenariats avec les écoles de l'EcoQuartier),

2. Animation d'un jardin pédagogique en permaculture.

Il abrite aujourd'hui plus de 350 espèces vivaces. Ce jardin a été réalisé avec les habitants et pour les habitants lors d'ateliers réguliers, chantiers et formations. Ces chantiers et formations ont vocation à être reconduits d'année en année. Il s'agit d'y apprendre à préparer la terre (fertilisation naturelle), fabriquer du compost, des boutures, apprendre la taille des arbres ect...

3. Organisation et animation de la Cérémonie du Vergers d'utopies, prévue pour octobre 2022.

Un *événement territorial* pour célébrer le cycle de la nature. Une journée festive et participative pour lier ensemble nature et culture au sein de l'EcoQuartier.

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, l'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à réaliser les objectifs conformes à son objet social à savoir, créer, organiser et gérer des spectacles et des manifestations à caractère artistique ou sportif ainsi que des stages, colloques, publications à caractère artistique.

A cette fin, l'association s'engage à mettre tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution.

Pour sa part, la Métropole via le Territoire Marseille Provence s'engage à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs pour l'année 2021.

ARTICLE 2 – DUREE DE LA CONVENTION

La convention prend effet à compter de la signature du présent acte par les deux parties et prendra fin au 31.12.2022.

ARTICLE 3 : INDEPENDANCE DE L'ASSOCIATION

Pour mettre en œuvre ces actions notamment avec les moyens qui lui sont alloués par la Métropole, l'association jouit d'une indépendance de décision dans la définition de ses actions et dans la conduite de ses tâches de gestion et d'administration.

Cette indépendance s'exerce en conformité avec les statuts de l'association, à partir des instances créées (Assemblée Générale, Conseil d'Administration, Bureau...)

Cependant, la Métropole peut requérir, en cours d'année toutes les informations et tous documents utiles au contrôle de l'exécution des engagements pris par l'association et justifiant l'octroi de la subvention.

De plus, les actions visées ci-dessus sont réalisées sous la responsabilité de l'association et ne peuvent être confiées, pour tout ou partie, à des tiers sans l'accord de la Métropole.

L'association s'engage en outre à :

- Respecter toutes les obligations légales, sociales et fiscales liées à l'exercice de ses activités,
- Fournir à la Métropole les attestations d'assurance visant à garantir sa responsabilité civile, et en particulier, pour la ou les activités, objet(s) de la présente convention.

De manière générale, l'association devra se trouver en situation régulière au regard des organismes sociaux et fiscaux, ainsi que des dispositions législatives et réglementaires concernant le personnel, notamment en matière salariale.

ARTICLE 4 : COUT DE L'ACTION ET PARTICIPATION DE LA MÉTROPOLE

4.1 Budget prévisionnel du plan d'actions 2022 :

Le budget prévisionnel du plan d'actions 2022 de l'association est de **28 910 euros**.

4.2 Participation du Conseil de territoire Marseille Provence :

La participation financière du Conseil de territoire Marseille Provence s'élève à : **5 000 € (cinq mille euros)**, soit 17,3 % du budget total du plan d'actions développement durable de l'association.

Cette subvention sera créditée au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur sous réserve du respect par l'association de ses obligations légales et contractuelles.

4.3 Modalités de versement de la subvention

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier approuvée par délibération n° HN 021-049/16/CM en date du 07 avril 2016, les modalités de versement se feront comme suit :

- Versement unique et en intégralité.

4.4 Ajustement de la subvention :

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier précité :

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la convention sans l'accord écrit de la Métropole, celle-ci peut suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

En outre, si le montant des dépenses varie à la hausse, la participation de la Métropole n'est pas réévaluée. Si le montant des dépenses varie à la baisse, la participation de la Métropole est recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées sur le montant des dépenses prévisionnelles.

ARTICLE 5 : CONTROLE, SUIVI, EVALUATION

5.1 Contrôle :

L'association s'engage à faciliter à tout moment, le contrôle par la Métropole, de la réalisation de l'objectif en particulier par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et de tout autre document dont la production serait jugée utile.

5.2 Suivi :

L'association s'engage à informer régulièrement la Métropole de l'état d'avancement et de déroulement des actions définies à l'article 1 de la convention selon des modalités établies d'un commun accord entre les deux parties.

La Métropole pourra demander à l'association de participer à des réunions de suivi, à chaque fois qu'elle le jugera utile.

5.3 Évaluation :

L'évaluation des conditions de réalisations des objectifs poursuivis par l'association auxquels la Métropole a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif, est réalisée par la Métropole.

L'évaluation porte, en particulier, sur la conformité des résultats à l'objectif mentionné à l'article 1.

Pour ce faire, une réunion comprenant les deux parties pourra être convoquée par la Métropole au plus tard deux mois après la fin de l'opération.

Le non-respect par l'association de ses obligations conventionnelles se traduira par des demandes d'explication par les services opérationnels de l'intercommunalité, et le cas échéant, par le remboursement total ou partiel de la subvention.

ARTICLE 6 : REDDITION DES COMPTES

L'association, dont les comptes sont établis pour un exercice d'une durée de douze mois consécutifs (courant de préférence du 1^{er} janvier au 31 décembre), devra :

- conformément à l'article 10 al. 4 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, fournir le compte rendu financier de l'emploi de la subvention signé par le Président ou toute personne habilitée ;
- adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au règlement n° 99-01 du 16 février 1999 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, homologué par arrêté ministériel en date du 8 avril 1999, et à fournir lesdits comptes annuels dans les six mois suivant la clôture de l'exercice.

Conformément à l'article L. 2313-1-1 du CGCT issu de l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005, si les subventions annuelles sont supérieures à soixante-quinze mille euros (75 000 euros) ou représentent plus de 50% du budget total de l'association, le président s'engage à certifier la conformité des comptes annuels ;

- communiquer à la Métropole les rapports d'activité de l'année écoulée, les procès-verbaux d'Assemblée Générale et toute modification intervenue dans la composition du Conseil d'Administration et du Bureau de l'association ;
- faciliter à tout moment le contrôle par la Métropole de la réalisation de l'objectif, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

Conformément à l'article 612-4 du Code du commerce issu de la loi n°93-122 du 29 janvier 1993 modifié par la loi n°2003-706 du 1^{er} août 2003, pour un montant supérieur à cent cinquante-trois mille euros (153 000 €) de subventions publiques, l'association :

- doit établir chaque année le bilan, le compte de résultat et l'annexe,
- est soumise à l'obligation légale de faire procéder au contrôle par un commissaire aux comptes.

Dans ce cas, ou si elle fait appel volontairement à un contrôle exercé par un commissaire aux comptes, l'association s'engage à transmettre à la Métropole tout rapport produit par celui-ci dans les délais utiles.

A compter du 1^{er} janvier 2006, en application de l'ordonnance du 28 juillet 2005 et du décret 2009-540 du 14 mai 2009, les associations ayant reçu annuellement un total de subventions ou de dons excédant la somme de 153 000 euros, ont l'obligation d'organiser la publicité de ces documents : comptes annuels et rapport du commissaire aux comptes. Elles doivent les transmettre, via internet, à la Direction des Journaux Officiels dans les trois mois à compter de l'approbation des comptes par l'organe délibérant.

En cas de modification dans le domaine comptable, l'association s'engage à appliquer les nouvelles directives.

ARTICLE 7 : PUBLICITE - COMMUNICATION

L'association s'engage à apposer, sur tous les supports de communication relatifs à l'opération soutenue par la Métropole, son logo en respectant la charte graphique métropolitaine et à y faire apparaître la participation financière de la Métropole.

La Métropole pourra demander à l'association des justificatifs attestant de l'apposition du logo (photographie par exemple).

L'association s'engage également à communiquer sur le partenariat avec la Métropole dans toute conférence de presse, interview, etc. et faire participer les représentants de la Métropole aux actions publiques concernées.

En cas de non-respect de ces obligations, la Métropole se réserve le droit de demander le reversement de la subvention concernée.

ARTICLE 8 : REVERSEMENT, RESILIATION ET LITIGES

La présente convention pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, en cas de manquement de l'une ou l'autre des parties à ses obligations contractuelles. Dans ce cas toutefois, la résiliation ne pourra intervenir à l'initiative de l'une des parties que passé un délai d'un mois suivant une mise en demeure adressée à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception et restée sans effet.

La présente convention pourra être résiliée de plein droit par la Métropole, par lettre recommandée avec accusé de réception, en cas de dissolution ou de liquidation de l'association ou encore si cette dernière ne justifie plus exercer une activité entrant dans le champ de la compétence ayant motivé le soutien de la Métropole.

En cas de manquement grave de l'association, la Métropole sera fondée d'exiger la restitution des sommes perçues, soit en totalité, soit au prorata temporis.

ARTICLE 9 : AVENANT

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord par les deux parties fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1er.

ARTICLE 10 : INTANGIBILITE DES CLAUSES

Une tolérance relative à l'application des clauses et conditions de la présente convention ne pourra jamais, quelle qu'en ait pu être la durée ou la fréquence, être considérée comme une modification ou suppression des clauses et conditions de la présente.

ARTICLE 11 : INTUITU PERSONAE

La présente convention étant conclue « intuitu personae », l'association ne pourra en céder les droits en résultant à qui que ce soit.

ARTICLE 12 : RECOURS

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal Administratif de Marseille 22-24 rue Breteuil, 13281 Marseille, cedex 06. Cependant les parties s'engagent avant tout recours contentieux à se rencontrer afin de trouver une solution amiable.

Fait à Marseille, le

Pour le Théâtre du Centaure
Le Président

Matthieu BAMEULE

Pour le Conseil de Territoire Marseille
Provence
Le Président

Monsieur Roland GIBERTI